



## MAISON DES ASSOCIATIONS Rue du Canal

### CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES

A retourner au moins 10 jours avant l'utilisation

Jour(s) d'utilisation :

Horaire : de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

N° de Salle :

Objet :

Nombre de personnes :

Entre les soussignés :

➤ **Nom de l'Association :**

Nom – Prénom :

Tél.

d'une part,

➤ **Et Madame Nicole CHEVALIER, Maire de la Ville d'Audruicq,**

d'autre part ;

## **I – EXPOSE**

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En vue de permettre aux membres des associations de la ville d'Audruicq de se réunir afin de débattre et de pratiquer leurs activités, la Commune d'Audruicq met à disposition gratuitement l'immeuble implanté sur un terrain de la commune, rue du Canal, dénommé :

« [Maison des Associations de la Ville d'Audruicq](#) »

La Délibération n°2016-075 prévoit une facturation applicable aux organismes de formation, amicales, Comités d'entreprise, Associations extérieures, etc. Le tarif applicable est de 40 € la demi-journée et de 55 € la journée complète. Une caution de 500 € devra être jointe à la convention d'utilisation.

## **II – CONVENTION**

### Article 1<sup>er</sup> : Désignation

La présente convention s'applique à l'immeuble désigné ci-dessus ainsi qu'au terrain sur lequel il est situé.

### Article 2 : Utilisation

La destination prioritaire de l'immeuble est de permettre aux membres des associations d'Audruicq de se réunir et de pratiquer leurs activités.

### Article 3

L'utilisateur s'engage à appliquer le règlement d'utilisation affiché dans l'immeuble.

Fait à AUDRUICQ, le

L'utilisateur,

Le Maire d'Audruicq,

**Nicole CHEVALIER**

### **Matériel à prévoir**

Nombre de tables :  
Nombre de chaises :  
Nombre de coupes :  
Autre (à préciser) :

TOUT MATERIEL COMPLEMENTAIRE  
A CELUI DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS  
(chaises, tables, grilles, panneaux, etc...)  
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE  
AUPRES DE LA CCRA  
(Formulaire disponible en Mairie)